



ARRETE N° 2024_0607

ARRETE DE CIRCULATION 17 rue de la Grimbonnerie

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
VU la demande en date du 05/09/2024 de Monsieur AL SHIKH AHMAD Ali, domiciliée au 17 rue de la Grimbonnerie 45700 VILLEMANDEUR, pour le stationnement d'un camion sur la voie publique, 17 rue de la Grimbonnerie,
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
Considérant que ce stationnement va apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 06/09/2024 durant la matinée, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle) au 17 rue de la Grimbonnerie.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : Monsieur AL SHIKH AHMAD Ali est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire ainsi que les déviations.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur AL SHIKH AHMAD Ali, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, Monsieur AL SHIKH AHMAD Ali, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 05/09/2024

Le Maire,
Denise SERRANO



Date d'affichage : 05/09/2024



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : AL SHIKH AHMAD Prénom : ALI

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : 17 Extension : Nom de la voie : RUE DE LA GRINBONNERIE

Code postal 45700 Localité : Jillemandeur Pays : FRANCE

Téléphone 06 07 16 37 49 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][]

Courriel : AHMAD06AL1986@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal [][][][][][] Localité : Pays :

Téléphone [][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][]

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : 17 Extension : Nom de la voie : RUE DE LA GRINBONNERIE

Code postal 45700 Localité : Jillemandeur

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Souhaite faire une choppe de beton a l'interieur de mon jardin, la Betonniere est grande et large en vous demande la fermeture de la rue pendant environs 2 Heurs pour deverser le beton du Camion sur la rue avec une pompe vers mon jardin

Date prévue de début des travaux : 06 09 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 h 0 minutes

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 J Date de début de réglementation 06 09 2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue [][][]

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) [][][]



